



ANNEXES PARENTS A PRESENTER
A LA DIRECTRICE
DE LA CRECHE FAMILIALE
« L'ARBRE ENCHANTE »

LORS DU RENDEZ-VOUS D'INSCRIPTION



Applicable au 22 août 2022

Annexes règlement de fonctionnement crèche familiale L'Arbre enchanté
Validées en conseil d'administration du CCAS le 11 juillet 2022

ANNEXES A REMETTRE À LA RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT

- Annexe 11 Approbation du règlement de fonctionnement
- Annexe 12 Décharges parentales
- Annexe 13 Reconnaissance :
Autorisation administration antipyrétique
Protocole Traitements médicamenteux
Protocole Maladies contagieuses
Protocole de délégation médicale
Protocole d'urgence
- Annexe 14 Approbation de la charte de la crèche familiale
- Annexe 15 Autorisation de transport pour participer aux activités extérieures
- Annexe 16 Autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéographie
- Annexe 17 Autorisation de reproduction et de représentation de photographie dans la gazette de la crèche familiale
- Annexe 18 Information SEPA



ANNEXE 11 – CRECHE FAMILIALE « L'ARBRE ENCHANTE »

APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

RECONNAIS

Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la crèche familiale validé par le conseil d'administration du C.C.A.S..

Et m'engage à en respecter les modalités.

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°15 – Annexe 11 - Approbation du règlement de fonctionnement crèche familiale

DECHARGES PARENTALES

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE

Madame, Monsieur :

Madame, Monsieur :

Téléphone ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ !

Madame, Monsieur :

Madame, Monsieur :

Téléphone ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ ! __ !

A reprendre mon enfant au domicile de l'assistante maternelle ou sur les lieux de regroupements en cas d'impossibilité de ma part.

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°19 – Annexe 12 - Décharge parentale crèche familiale

ADMINISTRATION ANTYPIRETIQUE – TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX MALADIES CONTAGIEUSES – PROTOCOLE DE DELEGATION MEDICALE ET TRANSPORT D'URGENCE

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- Qu'en cas d'hyperthermie, les professionnelles sont autorisées à administrer un antipyrétique à mon enfant ;
- Avoir pris connaissance du protocole d'administration des traitements médicamenteux et qu'en cas d'absence d'infirmière puéricultrice, aucun nouveau traitement ne sera administré ;
- De l'annexe 4 précisant les maladies contagieuses nécessitant l'éviction de la collectivité ;
- Avoir pris connaissance qu'en l'absence de la puéricultrice, la responsabilité médicale est assurée par une infirmière puéricultrice du service ;
- Qu'en cas d'urgence, l'enfant peut être transporté aux urgences pédiatriques par les services de secours.

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°16 –
Annexe 13 - Autorisation en cas d'urgence – Information maladie contagieuse crèche familiale



ANNEXE 14 – CRECHE FAMILIALE « L'ARBRE ENCHANTE »

APPROBATION DE LA CHARTE DE « L'ARBRE ENCHANTE »

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

RECONNAIS

Avoir pris connaissance de la charte de la crèche familiale,

Et m'engage à en respecter les principes.

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°21 –
Annexe 14 - Approbation de la charte crèche familiale

ANNEXE 15 - CRECHE FAMILIALE « L'ARBRE ENCHANTE »

AUTORISATION DE TRANSPORT POUR PARTICIPER AUX ACTIVITES EXTERIEURES

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE mon enfant à participer aux différentes sorties extérieures prévues dans le présent règlement (TAC, médiathèque, éveil musical, exposition éveil culturel, pique-nique...) proposées par l'équipe du service d'accueil familial. Les trajets sont assurés :

- A pied, en transport en commun (bus de ville, tramway) ou en minibus (conduit par un membre du personnel encadrant) sur la commune de Talence et/ou sur les communes limitrophes :

OUI **NON**

- Dans le véhicule personnel ou à vélo avec remorque avant de l'assistant.e maternel.le ayant été autorisé.e au préalable et uniquement sur la commune de Talence :

OUI **NON**

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°17 –
Annexe 15 - Autorisation à participer aux activités extérieures crèche familiale

ANNEXE 16 – CRECHE FAMILIALE « L'ARBRE ENCHANTE »

AUTORISATIONS DE REPRODUCTION, DE REPRESENTATION, DE PHOTOGRAPHIE ET DE VIDEOGRAPHIE

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE L'équipe du service d'accueil familial à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des animations strictement organisées par la structure pour une utilisation en interne :

OUI

NON

AUTORISE la Mairie de Talence à publier le cas échéant la photographie de mon enfant sur le guide de la commune et toute autre publication municipales.

Ces autorisations consenties à titre gracieux pour la durée légale des droits, valent pour tout procédé de fixation, de reproduction et de diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, par tout réseau de système numérique de transmission et de télécommunication tels que internet, intranet, par affichage, et par presse.

OUI

NON

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n°16 –

Annexe 12 - Autorisations de reproduction, de représentation de photos et de vidéo crèche familiale

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIE DANS LA GAZETTE DE LA CRECHE FAMILIALE

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

AUTORISE

- La directrice de la crèche familiale « L'arbre enchanté » de la commune de Talence à publier la photographie de mon enfant dans « la Gazette de la crèche familiale ».

Ce document est établi à l'intention exclusive de ses destinataires et est confidentiel. Toute publication, utilisation, reproduction ou diffusion, même partielle, non autorisée est strictement interdite.

Cette autorisation, qui est consentie à titre gracieux pour la durée légale des droits, vaut pour tout procédé de fixation, de reproduction et de diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, par tout réseau et système numérique de transmission et de télécommunication tels que internet, intranet, par affichage, et presse.

OUI

NON

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance.

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n° 35 –

Annexe 17 - Autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéographie crèche familiale



Petiteenfance@talence.fr – 05 57 35 16 70
84 RUE PIERRE RENAUDEL – 33400 TALENCE



talence.fr

ANNEXE 18 – CRECHE FAMILIALE « L'ARBRE ENCHANTE »

INFORMATION SEPA

A ne remplir que dans le cas où la famille opte pour le prélèvement automatique

Vous avez choisi le prélèvement automatique SEPA (normalisation européenne des formats bancaires) pour vous acquitter de la participation familiale due au titre de l'accueil de votre enfant en structure petite enfance. Le débit de votre compte sera effectué à mois échu, entre le 6 et le 15 du mois suivant.

Le service petite enfance est compétent pour régler tout différend.

Je, soussigné(e), (NOM, Prénom)

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Parent(s) de :

RECONNAIS

Avoir reçu l'information sur les modalités de prélèvement automatique SEPA de la participation familiale de mon enfant.

OUI

NON

Talence, le

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé »

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à la fois par le Service Petite Enfance et le Service Education Enfance, via le logiciel Technocarte. Conformément à l'article 7 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Informatique et Liberté) et les évolutions liées au Règlement Général de la Protection des données par décret du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser au Service Petite Enfance.

Les données personnelles qui y sont collectées seront conservées pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant augmentée des durées requises par la loi et les réglementations applicables au Service Petite Enfance

Partage petite enfance – Imprimés et procédures – Imprimés - Imprimé n° 36 – Annexe 16 – Information SEPA crèches collectives et familiale